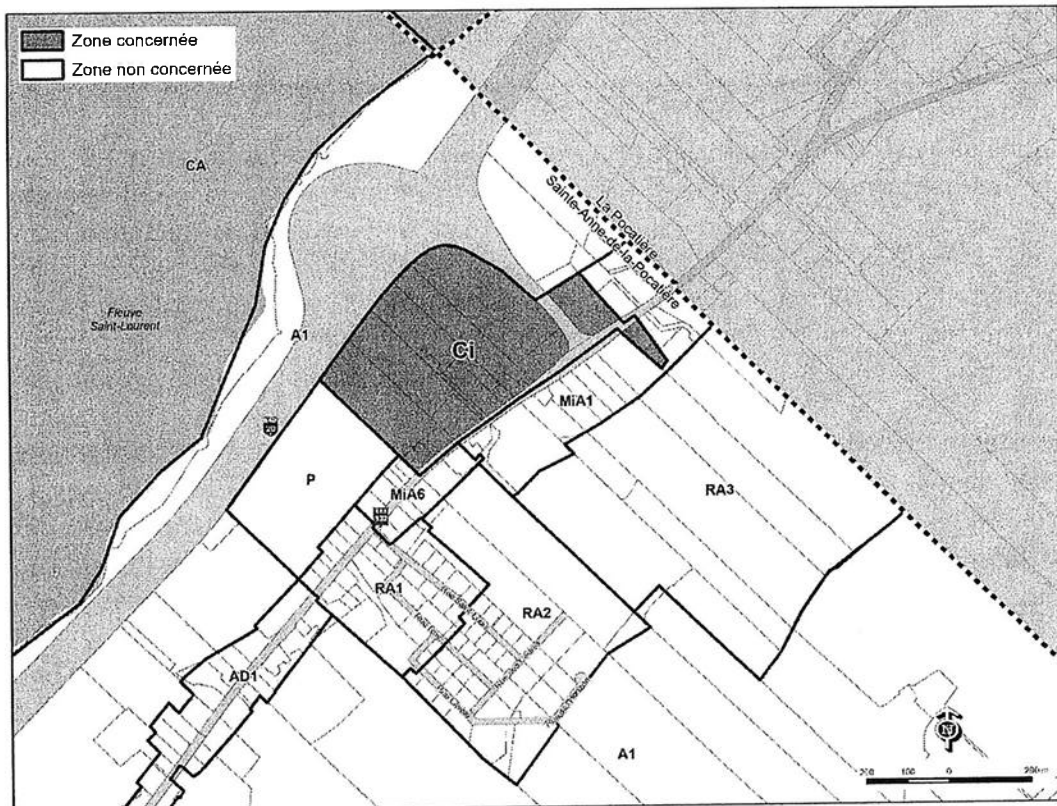


AVIS PUBLIC

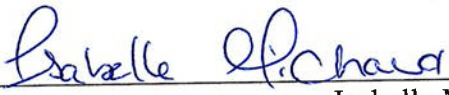
Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de zonage

1. **Que** lors de la séance tenue le 2 octobre dernier, le conseil de la municipalité a adopté le PREMIER projet de « règlement numéro 391 visant à modifier le règlement de zonage numéro 164 afin d'ajouter l'usage « habitation multifamiliale » dans la zone commerciale et industrielle « Ci » sous la condition que celui-ci soit permis uniquement lors de la reconversion d'un établissement d'hébergement touristique ».
2. **Qu'**une assemblée publique de consultation aura lieu le 30 octobre 2023, à 19 h 00, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. **Que** le projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire, soit l'ajout de l'usage « habitation multifamiliale » dans la zone commerciale et industrielle « Ci » sous la condition que celui-ci soit permis uniquement lors de la reconversion d'un hôtel, d'une auberge ou d'un motel.
4. La zone commerciale et industrielle « Ci » visée par la modification est illustrée sur le croquis suivant :



5. **Que** le projet de règlement et l'illustration des zones concernées peuvent être consultés au bureau de la municipalité situé au 395, chemin des Sables Est, à Sainte-Anne-de-la-Pocatière, durant les heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la municipalité : <https://www.ste-anne-de-la-pocatiere.com/municipalite/reglements/>

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE, CE 3^e JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2023.


Isabelle Michaud,
Directrice générale et greffière-trésorière